

ACTION URGENTE

ISRAËL/TPO. UN AVOCAT PALESTINIEN DÉTENU ARBITRAIREMENT

Salah Hammouri, avocat franco-palestinien, a été placé en détention administrative pour une période de quatre mois. Chercheur de terrain pour l'ONG palestinienne Addameer, il est détenu sans inculpation ni jugement depuis le 7 mars. Depuis 2002, les autorités israéliennes le harcèlent constamment et il a été arrêté à plusieurs reprises. Il risque également d'être expulsé car le ministère israélien de l'Intérieur a pris des mesures en vue de l'annulation de son statut de résident à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes doivent libérer Salah Hammouri immédiatement et veiller à ce qu'il puisse conserver son statut de résident à Jérusalem et poursuivre ses activités de défense des droits humains sans crainte de représailles.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de la Défense

Benny Gantz

Ministry of Defence

37 Kaplan Street,

Hakiryia, Tel Aviv 61909,

Israël

Fax : 972-3-6916940

Courriel : bgantz@knesset.gov.il

Twitter : @gantzbe

Monsieur le Ministre,

*Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude face à la détention arbitraire et au harcèlement incessant qui visent l'avocat franco-palestinien **Salah Hammouri**, arrêté le 7 mars par les forces israéliennes à son domicile dans le quartier de Kufr Aqab, à Jérusalem-Est occupée, une zone située à l'intérieur des limites de la municipalité de Jérusalem, mais séparée du reste de la ville par le mur et par d'autres postes de contrôle militaires. Salah Hammouri a été emmené au centre de détention militaire d'Ofer, puis transféré dans un centre de détention au sein du « Complexe russe », à Jérusalem, où il est maintenu en détention sans avoir été jugé ni même inculpé. Le 10 mars, le commandant militaire des Forces de défense d'Israël (FDI) en Cisjordanie occupée a émis à son encontre un ordre de détention administrative de quatre mois, prolongeant sa détention sans inculpation ni jugement jusqu'au 6 juillet 2022 et le privant ainsi de la possibilité effective de contester sa détention. Cet ordre, qu'un juge militaire israélien doit confirmer au cours de la semaine débutant le 14 mars, peut être renouvelé indéfiniment.*

Le recours israélien systématique à la détention administrative est contraire au droit international relatif aux droits humains. Utilisée de la sorte, la détention administrative revêt un caractère arbitraire et peut, si elle est prolongée ou répétée, relever des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. Elle pourrait constituer un acte inhumain perpétré pour maintenir en place un régime d'apartheid. Or, l'apartheid est un crime contre l'humanité.

Salah Hammouri risque également d'être expulsé, car les autorités, depuis septembre 2020, ont pris des mesures en vue de l'annulation de son statut de résident permanent pour « manquement à l'allégeance à l'État d'Israël ». Il attend actuellement que la Haute Cour de justice israélienne statue à ce sujet. Selon son avocat, il est à craindre que le dernier ordre de détention administrative à son encontre ne soit utilisé contre lui pour accélérer la procédure visant à son expulsion forcée. Salah Hammouri est avocat et chercheur de terrain pour Addameer, une éminente organisation palestinienne de soutien aux personnes détenues et de défense des droits humains. Ce n'est pas la première fois que ses activités en faveur des droits humains lui valent une détention arbitraire.

Je vous prie instamment de libérer sans délai Salah Hammouri et toutes les autres personnes sous le coup d'une détention administrative, à moins que ces personnes ne soient rapidement inculpées d'une infraction dûment reconnue par le droit international et jugées dans le respect des normes internationales d'équité des procès. J'appelle les autorités à veiller à ce que Salah Hammouri puisse conserver son statut de résident à Jérusalem et poursuivre ses activités de défense des droits humains sans crainte de représailles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Salah Hammouri est un avocat franco-palestinien qui vit dans le quartier de Kufr Aqab, à Jérusalem-Est. Titulaire du statut de résident à Jérusalem, il travaille comme chercheur de terrain pour Addameer, une ONG d'aide juridique et de défense des droits des personnes détenues qui, en même temps que cinq autres organisations de la société civile, a été classée dans la catégorie des « organisations terroristes » par les autorités israéliennes en octobre 2021. Des experts en droits humains des Nations unies ont condamné cette décision, déclarant en substance qu'il s'agissait d'une utilisation à mauvais escient des mesures de lutte contre le terrorisme, et d'une attaque frontale contre le mouvement de défense des droits humains de la population palestinienne et contre les droits humains où que ce soit.

Les autorités israéliennes ne cessent de s'en prendre à Salah Hammouri, le harcelant constamment. Depuis 2000, elles l'ont soumis à de nombreuses arrestations, dont deux suivies d'une détention administrative - de cinq mois en 2004 et 13 mois en 2017.

Les autorités israéliennes ont également bafoué ses droits à la liberté de mouvement et au respect de la vie familiale. De plus, il risque de faire l'objet d'une expulsion forcée car les autorités israéliennes ont pris des mesures en vue de l'annulation de son statut de résident. Le 3 septembre 2020, le ministère israélien de l'Intérieur a informé Salah Hammouri de son intention d'annuler son statut de résident permanent pour « manquement à l'allégeance à l'État d'Israël ». Salah Hammouri attend que la Haute Cour de justice israélienne statue à ce sujet, ayant épuisé tous les autres recours à sa disposition. Selon son avocat, il est à craindre que le dernier ordre de détention administrative à son encontre ne soit utilisé contre lui pour accélérer la procédure visant à son expulsion forcée. Les politiques, réglementations et pratiques discriminatoires d'Israël contre la population palestinienne, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, ont entraîné le crime contre l'humanité de déportation ou transfert forcé, au titre du Statut de Rome et de la Convention sur l'apartheid.

En 2021, Salah Hammouri, de même que cinq autres défenseurs palestiniens des droits humains, a été [piraté via Pegasus](#), un logiciel espion développé par NSO Group, une entreprise israélienne de cybersurveillance .

Dans le cadre de la détention administrative, des personnes sont détenues par les autorités sans que celles-ci aient l'intention de les poursuivre au pénal. Les ordres de détention administrative peuvent être renouvelés indéfiniment et les éléments à charge sont tenus secrets, si bien que les personnes détenues ne peuvent pas contester effectivement leur détention et ignorent quand elles seront libérées. Depuis le 1^{er} janvier 2022, des centaines de Palestiniens maintenus en détention administrative boycottent les tribunaux militaires israéliens pour dénoncer leur détention sans inculpation ni jugement. D'après son avocat, Salah Hammouri a l'intention de prendre part à ce boycott et de ne pas se présenter aux audiences du tribunal militaire israélien.

Les éléments de preuve recueillis sur plusieurs décennies par Amnesty International et par d'autres organisations de défense des droits humains montrent que le recours à la détention administrative est une politique délibérément employée par les autorités israéliennes afin de priver de liberté certaines personnes, notamment des prisonniers d'opinion détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et d'association, et de punir ces personnes pour leurs vues et leurs activités militantes opposées à la politique d'occupation et au régime d'apartheid d'Israël. Selon Addameer, en février 2022, 500 personnes (dont une personne mineure) faisaient l'objet d'une détention administrative et étaient donc privées de liberté par Israël sans avoir été jugées ni même inculpées.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou hébreu
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 MAI 2022
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Salah Hammouri (il)